



**PROVINCE DE HAINAUT**  
**CENTRES DE VACANCES SPECIALISES**  
**Place Albert 1er 34**  
**6031 MONCEAU-SUR-SAMBRE**

**DECLARATION SUR L'HONNEUR**  
**Formulaire CVS-RH17**

---

Je soussigné(e), Madame / Monsieur ..... (nom, prénom) déclare ne pas être engagé(e) dans le cadre de l'article 17 AR 28.11.1969 (voir encadré) auprès d'un autre employeur que la Province de Hainaut et ce, au cours de l'année civile 2020.

Je m'engage à avertir la Province de Hainaut de toute modification qui pourrait être apportée à cette situation.

Ce document est certifié sincère et véritable.

Fait à ....., le .....

Signature du déclarant

La rémunération est soumise à la retenue en faveur de l'ONSS, à l'exception des activités tombant sous le champ d'application de l'article 17 de l'Arrêté royal du 28 novembre 1969.

**Article 17 - § 1<sup>er</sup> ; Sont soustraits à l'application de la loi, pour autant que l'occupation ne dépasse pas 25 jours de travail au cours d'une année civile chez un ou plusieurs employeurs) :**

3°) l'Etat, les communautés, les régions, les administrations provinciales et locales de même que les employeurs organisés en tant qu'association sans but lucratif ou en société à finalité sociale dont les statuts stipulent que les associés ne recherchent aucun bénéfice patrimonial, **qui organisent des colonies de vacances, plaines de jeux, campements de sports et les personnes qu'ils occupent en qualité d'intendant, d'économe, de moniteur ou de surveillant exclusivement pendant les vacances scolaires).**